

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2016, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 16-04-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 16-04-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, et ce, avec dispense de lecture, une copie dûment conforme de celui-ci ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 16-04-03      COMPTES**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Chèques (C1603843 à C1603908 et L1600005)	117 937,08 \$
- Salaires et rémunérations des élus	43 727,73 \$
- Frais de déplacement	906,08 \$
<b>TOTAL</b>	<b>162 570,89 \$</b>

**Rés # 16-04-04            ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR  
POUR L'ANNÉE 2015**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M.,art. 966.3) de l'année 2015, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Lesdits rapports, présentés par monsieur Benoit Côté, de la firme Benoit Côté, seront transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire au plus tard le 30 avril 2016 (C.M. art. 176.2).

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 11 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 16-04-05            NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR  
L'ANNÉE 2016**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme " Benoit Côté ", comptable professionnel agréé, à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2016 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2016 seront de 10 550 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, qui seront facturés au taux horaire de 85 \$ (plus taxes).

**Rés # 16-04-06            ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH POUR  
L'ANNÉE 2015**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale.

La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à verser sa participation financière déjà établie.

c.c.    OH de Saint-Siméon.

**Rés # 16-04-07            CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2016**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la cédule de vacances de nos employés municipaux pour 2016, selon les conditions déjà établies, soit :

- un maximum de deux (2) semaines consécutives;
- la possibilité de prendre une (1) semaine en jours séparés mobiles;
- tout changement doit être précédé d'un préavis écrit d'au moins un (1) mois devrait être donné et accepté par l'une ou l'autre des parties.

Cette cédule est établie comme suit :

- ☐ Madame Sylvie Foster
  - du 28 février au 05 mars 2016 (1 semaine)
  - du 03 juillet au 09 juillet 2016 (1 semaine)
  - du 24 juillet au 06 août 2016 (2 semaines)
  - du 21 août au 27 août 2016 (1 semaine)
  
- ☐ Monsieur Gérald Bouchard
  - du 22 mai au 28 mai 2016 (1 semaine)
  - du 19 juin au 25 juin 2016 (1 semaine)
  - du 10 juillet au 23 juillet 2016 (2 semaines)
  - du 07 août au 13 août 2016 (1 semaine)
  
- ☐ Madame Christine Dufour
  - du 20 mars au 26 mars 2016 (1 semaine)
  - du 05 juin au 18 juin 2016 (2 semaines)
  - du 10 juillet au 16 juillet 2016 (1 semaine)
  - 5 jours mobiles (1 semaine)
  
- ☐ Monsieur Martin Guérin
  - du 31 juillet au 06 août 2016 (1 semaine)
  - du 14 août au 20 août 2016 (1 semaine)
  - du 04 septembre au 17 septembre 2016 (2 semaines)
  
- ☐ Monsieur Alexandre Martel
  - du 21 août au 03 septembre 2016 (2 semaines)
  
- ☐ Monsieur Sylvain Fortin
  - du 21 août au 27 août 2016 (1 semaine)
  - du 18 septembre au 24 septembre 2016 (1 semaine)
  - du 16 octobre au 22 octobre 2016 (1 semaine)
  - du 06 novembre au 19 novembre 2016 (2 semaines)
  
- ☐ Monsieur Régis Desbiens
  - du 12 juin au 18 juin 2016 (1 semaine)
  - du 24 juillet au 30 juillet 2016 (1 semaine)
  - du 21 août au 03 septembre 2016 (2 semaines)
  
- ☐ Monsieur Gérard Maltais
  - du 12 juin au 18 juin 2016 (1 semaine)
  - du 03 juillet au 09 juillet 2016 (1 semaine)
  - du 17 juillet au 30 juillet 2016 (2 semaines)
  - du 23 octobre au 29 octobre 2016 (1 semaine)

**Rés # 16-04-08      AFFECTATION D'UNE SOMME DE 20 000 \$ À LA RÉSERVE  
POUR LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS  
D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 20 000 \$ à la réserve servant à couvrir les frais reliés à la disposition des boues des étangs d'assainissement, qui devra être effectué au cours des prochaines années, portant ainsi ladite réserve à 90 000 \$.

**Rés # 16-04-09            ADOPTION ESTIMÉ DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs aux travaux de réaménagement du *bureau d'accueil touristique (BAT)* à la Place Modesto-Zadra, incluant l'aménagement du terrain, au montant de 200 000 \$ (plus taxes).

**Rés # 16-04-10            ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 205, concernant un emprunt d'un montant de 118 915 \$, sur une période de dix (10) ans, aux fins de financer le réaménagement du *Bureau d'accueil touristique (BAT)*.

**Rés # 16-04-11            CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET GARDIEN AU CAMPING MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un concours visant l'embauche d'un *préposé à l'accueil et gardien*, pour combler un poste de saisonnier à temps complet, de la mi-juin à la mi-septembre, soit douze (12) semaines. Les exigences sont celles établies dans notre " Politique sur les conditions d'emploi 2014 - 2019 ".

**Rés # 16-04-12            RATIFIER MANDAT ACCORDÉ À NOS PROCUREURS DANS LE DOSSIER « CONSULTATION SUR LA FAILLITE D'UN OBNL »**

Sur proposition de Madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à nos procureurs, soit *Morency, Société d'avocats*, dans le dossier # 725-0008, portant sur une « consultation sur la faillite d'un OBNL », au montant de 500 \$ (plus les taxes).

**Rés # 16-04-13            AMENDER LA RÉOLUTION # 16-03-23**

ATTENDU QUE de par la résolution # 16-03-23, la Municipalité de Saint-Siméon a accordé une aide financière de 5 000 \$ à *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*, pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE le susdit organisme a officiellement déclaré « faillite » le 23 mars 2016 ;

ATTENDU QUE l'organisme *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix* a fait appel au syndic « Raymond Chabot inc. » pour traiter le dossier de faillite ;

ATTENDU QUE les frais de syndic pour régulariser le dossier s'élèvent à 5 000 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES  
MOTIFS,

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'aide financière accordée à *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix* serve plutôt à payer les frais du syndic « Raymond Chabot inc. », pour couvrir les frais de faillite du susdit organisme;

QUE le conseil ratifie le paiement effectué à *Raymond Chabot inc.*, syndic de *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*, au montant de 5 000 \$, en date du 18 mars 2016.

**Note**

### **SOIRÉE DU JOUR DE L'AN**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait rapport au conseil portant sur le sondage effectué, relativement aux activités de la Soirée du Jour de l'An.

Celui-ci se résume ainsi :

- il y a eu 40 répondants au susdit sondage ;
- différentes formules ont été retenues pour le déroulement de la soirée, soit :
  - o une soirée « casino » ;
  - o une soirée « karaoké » ;
  - o un orchestre ;
  - o les gens pourraient apporter leurs boissons alcoolisées.

Le coordonnateur culturel et touristique analysera les différentes alternatives.

### **Rés # 16-04-14 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Société d'Histoire de Charlevoix, article sur la famille « Morneau »                                     | 300,00 \$ |
| - Centre d'études collégiales en Charlevoix, aide financière 21 <sup>e</sup> Gala de La réussite 2015-2016 | 25,00 \$  |
| - Maison de la Famille de Charlevoix, 4 soupers pour le tournoi de golf                                    | 120,00 \$ |
| - Fédération des Villages-relais du Québec, renouvellement adhésion  | 778,00 \$ |

### **Rés # 16-04-15 AGA ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC ET TABLE DE CONCERTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à participer :

- à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui se tiendra à Québec, les 19 et 20 mai 2016 ;

- au « Rendez-vous du développement local et régional » de la *Table de concertation sur le développement local et régional*, préparé par la Fédération québécoise des Municipalités, qui se tiendra à Québec, le 27 avril 2016.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 16-04-16      SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SON INDUSTRIE TOURISTIQUE**

RAPPELANT            l'importance du rôle que jouent les municipalités dans l'économie de leur région respective, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon souhaitent affirmer leur détermination à assurer la souveraineté de leurs actions de consolidation et de développement de leur économie, sur la base des considérations suivantes :

CONSIDÉRANT QU'    en vertu des règles qui régissent les municipalités du Québec, toute municipalité locale peut adopter un plan de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'    elle peut, par règlement, régir ses activités économiques;

CONSIDÉRANT QU'    elle doit assurer la vitalité économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'    une municipalité ou une organisation paragouvernementale ne peut et ne doit s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence;

CONSIDÉRANT QUE    la Municipalité de Tadoussac s'est vue brimer dans ses droits par des actions déloyales et des propos tenus par l'Association des Croisières du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'    une municipalité ne peut accepter qu'une organisation tienne des propos qui portent ombrage à sa réputation, nuisent à son développement économique et minent ses efforts de diversification;

À CES CAUSES,        sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon appuie la Municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement.

**CORRESPONDANCE :**

- **SECRETARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE (SCN)**  
Confirmation d'une aide financière de 47 000 \$ pour le projet de réaménagement du bureau d'accueil touristique (BAT).
- **MINISTÈRE DU TOURISME**  
Refus de notre projet « Les Rives vivantes du Saint-Laurent », présenté dans le cadre du *Programme Stratégie maritime – volet tourisme*.

- **SERVICE CANADA**  
Refus de notre projet « Une marche sécuritaire » (achat de brassards), présenté dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*.
- **BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**  
M. Bernard Côté recevra la *Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent)*, en reconnaissance de son remarquable engagement bénévole au sein de notre communauté, le 1<sup>er</sup> mai 2016.
- **REGROUPEMENT DES PARENTS ET AMIÉS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE – LA MARÉE**  
Remerciements pour notre adhésion en tant que membre corporatif.
- **OFFRES DE SERVICES :**
  - o Monsieur Régis Tremblay (manœuvre).
  - o Monsieur Marc-André Lavoie (manoeuvre).
  - o Madame Guylaine Lavoie (tout emploi).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 42 et prend fin à 19 h 48.

**Rés # 16-04-17      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 48.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale